Biopel Evolution

Manuel d’utilisation

RAPPEL :

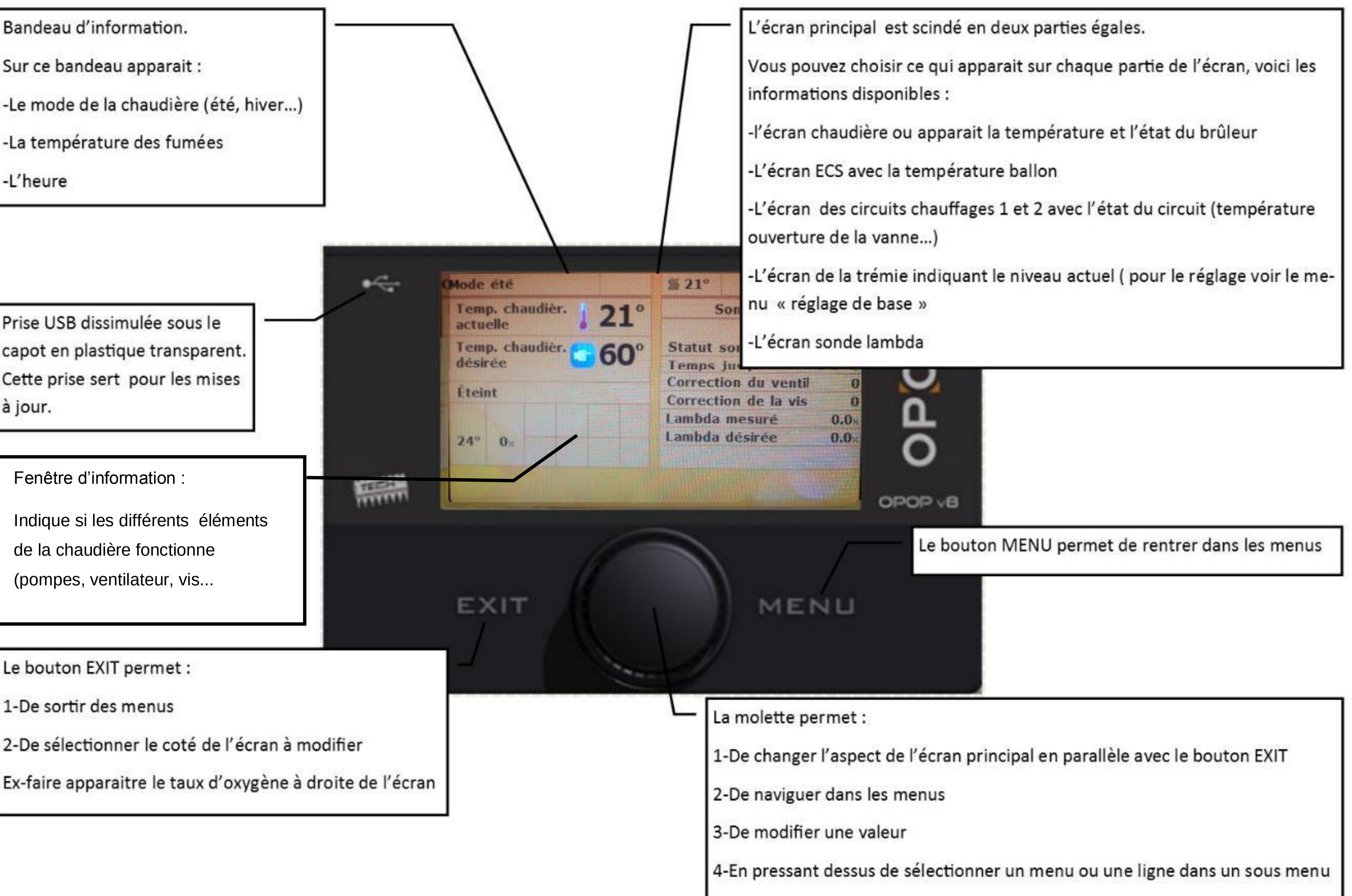
L’installation doit être réalisée par un professionnel qualifié, elle doit répondre aux normes et aux règles de pose en vigueur.

Les normes d’incendie (distance de sécurité), de fumisterie, d’hydrauliques et électriques doivent être respectées scrupuleusement, et ce afin d’assurer une pleine et entière sécurité à l’usager final, mais aussi une durabilité de l’installation.



Table des matières

1 DESCRIPTIF DE LA REGULATION



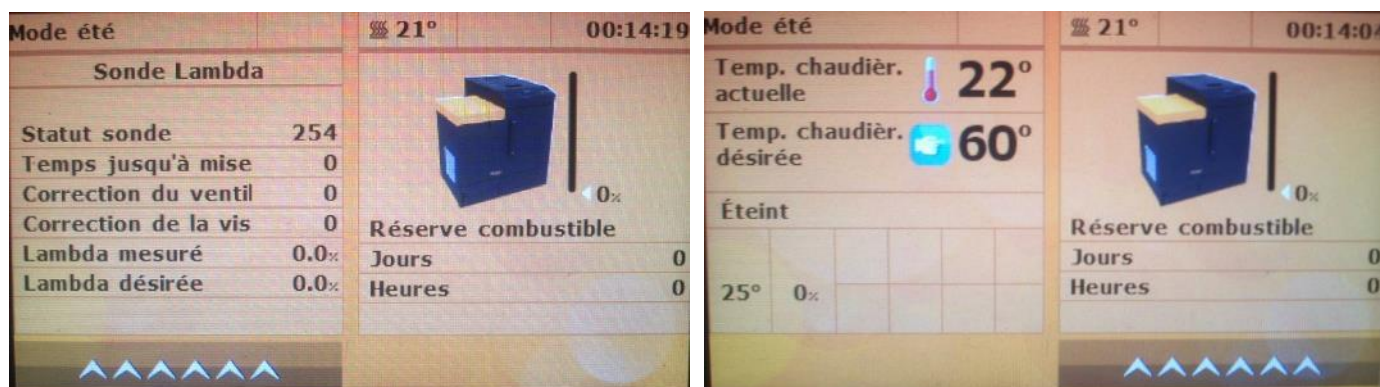
Pour modifier les informations apparaissant à l'écran suivre la procédure suivante.

Appuyer sur le bouton EXIT



Des flèches apparaissent en bas de l'écran désignant la partie de l'écran que vous souhaitez modifier

A chaque pression sur EXIT les flèches changent de côté d'écran.



Avec la molette choisissez l'information que vous souhaitez voir apparaitre.



Si vous ne touchez à rien pendant quelques secondes, les flèches disparaissent, le choix est validé.

2 DESCRIPTION DES MENUS DE LA REGULATION V8

La régulation V8 a été pensée pour être facilement utilisable par le client final. L'arborescence simplifiée et la clarification des menus facilitent les réglages de base que l'utilisateur voudrait réaliser. Afin d'éviter tous risques d'intervenir sur les réglages profonds, ceux-ci sont protégés par un code. L'accès aux menus protégés est réservé aux techniciens agrées.

2.1 Arborescence des menus

- **Premier démarrage de la chaudière** – Réglages à effectuer durant la première mise en route
- **Allumage / Extinction** – Allumage et arrêt de la chaudière.
- **Réglages de base** – Réglages pouvant être effectués par l'utilisateur final.
- **Menu de l'installateur** – Activation et réglage des accessoires.
- **Menu de service** – Configuration de combustion et paramètres opérationnels principaux.
- **Réglages d'usine** – Reset, retour aux réglages usine.

2.1.1 Menu premier démarrage de la chaudière

- **Ce menu est réservé aux techniciens formés**

2.1.2 Menu utilisateur

- **Ecran principal**

  Ce menu vous permet de modifier l'apparence de votre écran principal.
  - Ecran CC
  - Ecran de service

- **Température CH** – Température chaudière, température maximum de modulation de la Chaudière.

- **Température ECS** – Température du ballon d'eau chaude sanitaire. Un ballon doit être raccordé avec sa pompe pour que cela fonctionne.

- **Température ambiante redémarrage** – Détermine quand le thermostat d'ambiance doit redémarrer la chaudière lorsque la température ambiance a baissé. Valable uniquement si la chaudière est équipée d'un thermostat d'ambiance classique.

- **Mode de fonctionnement** – ceci détermine le mode de fonctionnement des pompes connectées.
  - CH seule : votre installation est en chauffage seul, il n'y a pas de production d'ECS
  - Priorité ECS : mode chauffage et ECS prioritaire

- Pompes CH + ECS : le chauffage et l'ECS fonctionnent en même temps.
- Mode été : La Chaudière passe en puissance 50%. ECS uniquement

- **Nettoyage** – Mode de nettoyage type poêle (c.à.d. sur ventilation périodique)

  NOTA : Il est préférable de ne pas toucher à cette fonction**.**
  - Activation – active ou désactive la fonction.
  - Intervalle – intervalle entre les nettoyages
  - Durée – durée de la sur-ventilation de la grille
  - Puissance ventil – vitesse du ventilateur durant le nettoyage.
- **Bac plein** – Activer cette fonction lorsque vous avez rempli la trémie ou le silo. Ainsi la chaudière affiche et calcul le niveau de granulés.
- NOTA : il faut lors du premier plein indiquer « trémie pleine » dans le menu installateur puis après avoir consommé l'intégralité de la trémie, indiquer « trémie vide » toujours dans le menu installateur.
- **Programme CH** – Programme horaire de la chaudière. Cette fonction permet de régler une température différente de la chaudière à différentes périodes de la semaine.

  NOTA : il est conseillé de ne pas se servir de cette fonction.
  - Activation – active ou désactive ce programme
  - Mode 1 (Lu-Di)
  - Mode 2 (Lu-Ve) (Sa-Di)
- Set mode 1 – Réglage journalier
- Set mode 2 – Réglage hebdomadaire
- **Historique des alarmes** – Il répertorie les dernières alarmes.
- **Nb allumage** – Nombre d'allumages. Peut être remis à zéro.
- **Réglage usine** – Reset, retour aux réglages usine
- **Program version** – version du software**.**

2.1.3 Menu installateur

- Lire attentivement la notice avant intervention.

2.1.4 Menu usine

- Réservé aux techniciens formés

3 PROGRAMMER SON CHAUFFAGE

La BIOPEL régule les circuits de chauffage, voici la marche à suivre pour les programmer.

3.1 Allumer / Eteindre sa chaudière

Sur la régulation de la chaudière : Entrer dans le menu à l’aide du bouton droit MENU. Avec la molette descendre jusqu’à « allumer/eteindre » appuyer sur la molette pour sélectionner. Une fenêtre apparait pour confirmer l’ordre, valider avec la molette.

Sur la commande déportée RT 10 : Cliquer sur la chaudière, cliquer sur le bouton « allumage », valider avec OK.

3.2 Réglage des plages horaires sans RT10 (commande déportée)

La procédure qui suit vous permet de programmer les différentes périodes de chauffe et de réduit de nuit, pour tous les jours de la semaine.

- Aller sur le module ST 431 (photo ci-dessous))

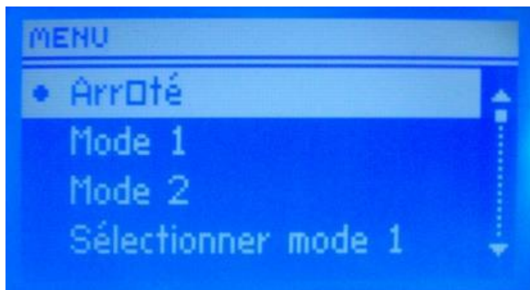


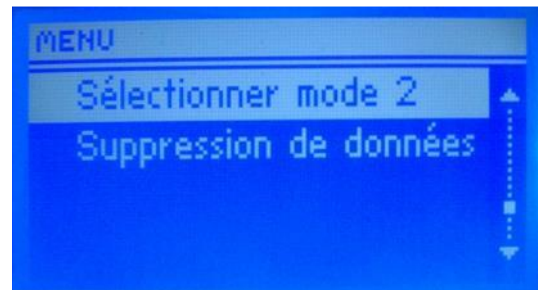
- Appuyer sur le bouton MENU, à l’aide de la touche – (moins) descendre jusqu’au menu installateur.
- Aller dans le menu « installateur » en appuyant sur MENU
- A l’aide du bouton – (moins) descendre jusqu’au programme hebdo. Selectionner avec le bouton « menu »
- Dans ce menu on peut programmer le changement des températures de jour et de nuit. Les températures peuvent être montées ou descendues dans une plage de 10° au-dessus ou en-dessous de la température de consigne.
  Attention la température que vous modifiez est la température de départ du chauffage pas la température ambiante. Le rapport entre la température ambiante et la température de départ est autour de 3 c.à.d que 1°C dans l’ambiance correspond à 3°C sur le départ. Afin de vous y retrouvez suivre l‘exemple suivant:
  Réduit de la température ambiante désiré dans la maison = 3°C (20°C le jour, 17°C la nuit)
  Valeur à entrer dans la régulation -3°C X 3 = -9°C
- Etape 1 : Avant toute chose régler l’heure et le jour actuel (chapiter 2.22)

- Etape 2 : Activer l'un des 2 modes de fonctionnement. Choisir avec le bouton „–„sélectionner avec le bouton MENU

  -Mode 1 (lundi-dimanche)

  -Mode 2 (lundi-vendredi) et (samedi dimanche)
- Etape 3 : Descendre sur *Selectionner mode (1 si vous avez choisi 1)*, pour régler les plages horaires et les températures.





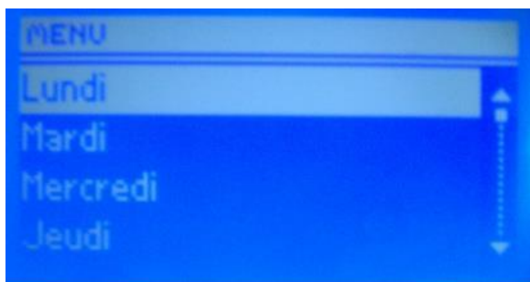
Il va falloir programmer les températures pour chaque jour.

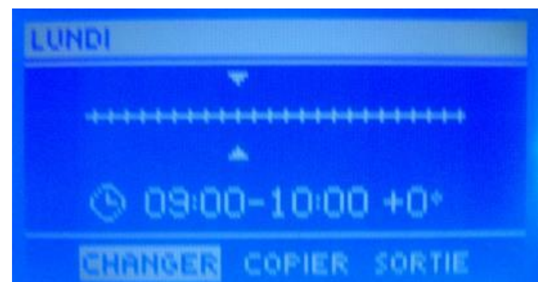
Commencer par selectionner le jour désiré (ex le lundi) avec le bouton « menu »

L'écran des plages horaires apparait.

Appuyer sur MENU, trois sous menus apparaissent à l'écran. Le menu CHANGER est selectionné par défaut.

Appuyer sur MENU pour activer « CHANGER »





A l'aide de la touche moins régler -9°C (par exemple), vous pouvez maintenant copier ce réglage sur les différentes plages horaires à l'aide du bouton « COPIER ». Pour cela selectionner le sous menu COPIER, puis à l'aide de la touche + faite avancer le curseur sur la plage suivante, et valider.

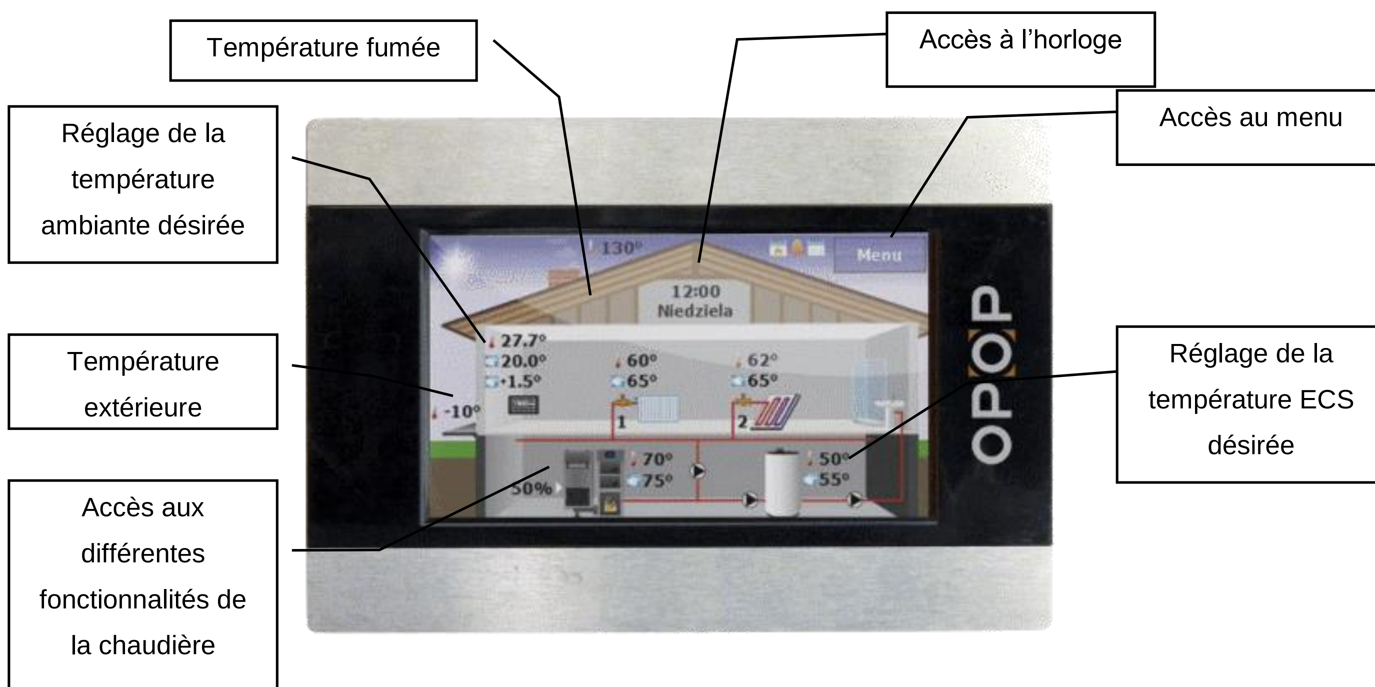
Cette opération doit être réalisée pour tous les jours de la semaine.

3.3 Réglage des plages horaires avec le RT10 (commande déportée).



La commande déportée RT10 vous permet de piloter toute votre installation à distance, depuis votre maison et sert de thermostat d'ambiance.

3.3.1 Description de l'écran



3.3.2 Programmation des plages horaires de votre chauffage

Pour régler les différentes plages de fonctionnement de votre chauffage cliquer sur le bouton MENU en haut et à droite de l'écran principal.

L'écran suivant apparait :



A l’aide de la flèche de gauche aller jusqu’au menu « Hebdomadaire » (voir image suivante) :



Cliquer sur « hebdomadaire », les jours de la semaine apparaissent. Sélectionner le lundi.



Comme sur le module 431N, une plage horaire apparait. Vous pouvez maintenant régler le réduit de température ambiante pour les périodes d’absence ou de réduit de nuit.

A l’aide des flèches haut et bas ajuster la température de réduit. (ex : si vous voulez réduit de 20°C à 17°C régler -3°C)

Pour copier le réglage utiliser le bouton « enregistrement » (le rond). Puis à l’aide des flèches gauche ou droite, faire avancer le curseur sur les plages que vous souhaitez modifier.

Pour copier ce programme sur les autres jours de la semaine appuyer sur le bouton « copier » les jours de la semaine apparaissent, selectionner les jours désirés.



La programmation est terminée. Cliquer sur Ok puis sur Quitter.

4 L'ENTRETIEN

4.1 L'entretien bimensuel

4.1.1 Vidange du cendrier

Le cendrier doit être vidé régulièrement et ce en fonction de votre consommation. Il est conseillé de surveiller le niveau de cendre durant la première saison afin de connaître le rythme approprié de vidange.

Si vous êtes équipé d'une trémie, videz le cendrier à chaque plein de la trémie.

Le nettoyage doit s'effectuer chaudière à l'arrêt





Lors de la vidange du cendrier, si vous n'êtes pas équipé du nettoyage automatique, bouger la poignée latérale de décendrage plusieurs fois. (Image ci-joint)



Il existe une option avec le cendrier en façade qui donne une autonomie supérieure

(Option Premium : extraction des cendres)



4.1.2 Remplissage de la trémie

De même que pour le cendrier, il est conseillé de surveiller sa trémie la première saison afin de déterminer au mieux le rythme de remplissage de celle-ci.

Le remplissage peut se faire chaudière en route. Ne laissez pas votre trémie ouverte, pour éviter à des corps étranger de polluer le granulé de bois.



Evitez de vider directement vos sacs dans la trémie afin de limiter la présence de poussière

Contrôlez régulièrement la trémie, la nettoyer s’il y a une présence importante de poussière.

4.2 L’entretien annuel

Les chaudières aux granulés de bois OPOP BIOPEL doivent êtres entretenues complètement, une fois par an, cela comporte :

-Le nettoyage complet du corps de chauffe et de la buse des fumées.

-Le nettoyage complet du brûleur

-Un contrôle de combustion

Cet entretien doit être réalisé par un professionnel qualifié (décret du 9 juin 2009).

RAMONAGE : Le règlement sanitaire départemental impose normalement deux ramonages par an pour une chaudière à combustible solide. Voir avec le professionnel chargé de l’entretien du conduit de cheminée si cela s’avère nécessaire sur votre installation.